

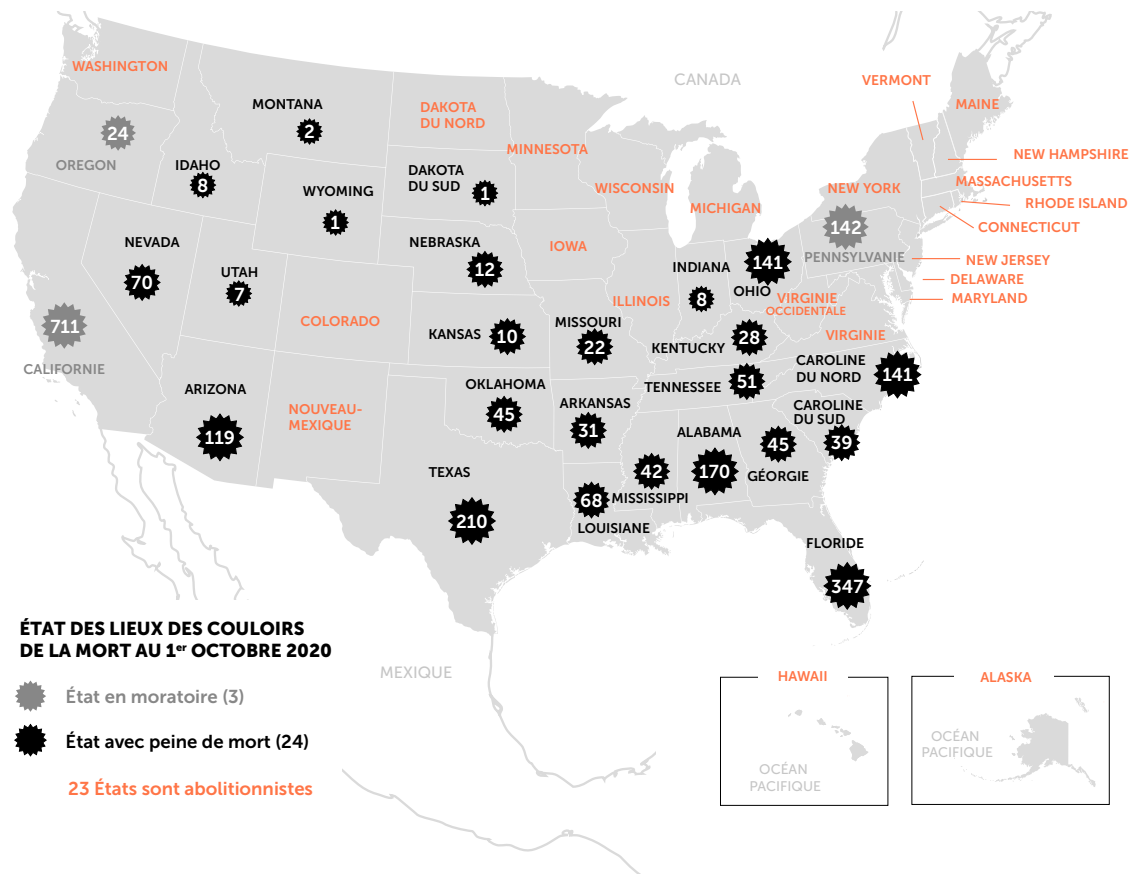


RAPPORT ACAT-FRANCE 2021



# Un monde tortionnaire

# ÉTATS-UNIS



## CARTE D'IDENTITÉ

**CAPITALE :** WASHINGTON DC

**FORME DE L'ÉTAT :** RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE

**DIRIGEANT :** JOE BIDEN,  
DEPUIS JANVIER 2021

**NOMBRE D'HABITANTS :**  
331 883 986 HABITANTS (2019)

**INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN :**  
0,924 (22<sup>e</sup> EN 2017)

**TAUX DE PAUVRETÉ :** 13,5 % (2013)

**TAUX D'ALPHABÉTISATION :**  
99 % (2013)

## CHIFFRES CLEFS

# 22 h/24

C'est le nombre moyen d'heures passées par un détenu seul dans sa cellule Source : ACAT-France

# 14-21 jours

C'est la durée de l'isolement imposé à chaque condamné tous les 90 jours.

## CONDAMNÉS À MORT AUX ÉTATS-UNIS : DES SOUS-DÉTENUS ?

PAR ANNE BOUCHER, responsable Programme et plaidoyer Amériques de l'ACAT-France

Les conditions de détention des condamnés à mort aux États-Unis se sont fortement dégradées dans les années 1990. Et ce, après que les gouvernements successifs eurent présenté les condamnés comme des monstres incurables que seules des prisons de très haute sécurité, reposant sur l'isolement extrême et la privation sensorielle, permettraient de contenir. Implicitement considérés comme « moins sujets de droit », dans des couloirs de la mort hermétiques, les condamnés subissent des violations répétées de leurs droits dans l'indifférence, voire avec l'assentiment d'une majorité de la population. La dénonciation de ce régime carcéral en tant que peine et traitement cruel, inhumain et dégradant (PTCID), voire torture, par les divers mécanismes onusiens et interaméricains de défense des droits humains n'y a rien changé.

Ces dernières années cependant, des actions en justice intentées par des condamnés à mort ont conduit certains États à renoncer à plusieurs restrictions attentatoires aux droits humains. En parallèle, la médiatisation de la réalité des couloirs de la mort pourrait être de nature à infléchir le désintérêt de la société pour ses condamnés à mort, et partant le blanc-seing laissé aux autorités politiques et pénitentiaires jusqu'à présent. La piètre gestion de la pandémie de Covid-19 par l'administration Trump a cependant montré la fragilité de ces avancées et la nécessité d'une vigilance accrue.

## VIOLATIONS DES STANDARDS MINIMA DE DÉTENTION

Les personnes condamnées à mort ont les mêmes droits que les autres détenus, garantis par les « Règles Nelson Mandela<sup>1\*</sup> ». Les États-Unis violent pourtant plusieurs de ces normes dans leurs couloirs de la mort.

L'interdiction de l'isolement cellulaire prolongé et pour une durée indéterminée<sup>2</sup>, constitutif de PTCID voire de torture selon les cas, n'est pas respectée. En effet, ce qui devrait être une mesure disciplinaire de dernier recours pour une durée maximale de quinze jours est en réalité la règle. En juillet 2017, 61 % des condamnés à mort étaient encore maintenus à l'isolement cellulaire permanent vingt heures par jour, voire très souvent vingt-deux ou vingt-trois heures<sup>3</sup>. Au Texas, tous les quatre-vingt-dix jours au moins, le couloir de la mort est en *lockdown*, c'est-à-dire que l'isolement est total, sans aucune sortie, pendant quatorze à vingt et un jours, parfois plus. En novembre 2020, sept des dix condamnés à mort du Kansas avaient déjà passé plus de dix ans enfermés, seuls en cellule, vingt-deux heures par jour<sup>4</sup>. Ce régime carcéral extrême est maintenu en dépit des multiples études connues qui ont montré comment la réduction de l'activité, l'absence d'interaction physique et sociale ainsi que le manque de stimulation tactile et visuelle causent des dommages dramatiques sur la santé mentale et corporelle des détenus.

Par ailleurs, l'« espace personnel suffisant » prévu dans les Règles Mandela se résume le plus souvent à des cellules de la taille d'une place de parking. « L'accès à l'air libre et à l'exercice physique » se traduit par des sorties très brèves, sans interaction avec d'autres détenus, dans des cages à peine plus grandes que les cellules, à l'intérieur de la prison et à l'extérieur quelques jours par semaine, parfois sans vue possible sur le ciel. Le travail et les programmes socio-éducatifs sont interdits. Les « soins de santé », souvent tardifs, se limitent généralement aux traitements médicaux minimums. La ventilation et le maintien de températures acceptables ne sont pas mieux garantis : dans certains États du Sud, les détenus peuvent demeurer durablement dans des cellules humides sans air et à 40 °C<sup>5</sup>. L'« hygiène personnelle » est mise à mal dès lors que les douches ne sont pas permises de façon quotidienne et peuvent être arbitrairement annulées. Nombre de condamnés indiquent que certains plats les rendent malades systématiquement si bien qu'ils préfèrent ne rien manger<sup>6</sup>. Dans certaines prisons, la lumière est maintenue en permanence et les condamnés sont réveillés toutes les heures pour être comptés. Enfin, l'accès très limité, voire impossible, au téléphone ainsi que les règles très strictes de visite, souvent sans contact et derrière une vitre, entravent leur droit au maintien de liens affectifs et familiaux<sup>7</sup>.

## TRÈS LONGUES DÉTENTIONS

Ces conditions de détention sont d'autant plus dures que les condamnés les subissent pendant de très nombreuses années. En 2018, ils avaient passé en moyenne vingt ans dans les couloirs de la mort, contre six ans en 1984<sup>8</sup>. Plusieurs centaines d'entre eux, sur les quelque 2 553 recensés au 1<sup>er</sup> octobre 2020<sup>9</sup>, sont détenus depuis beaucoup plus longtemps encore : à titre d'exemple, en janvier 2021, 13 condamnés avaient déjà passé au moins quarante ans dans le couloir de la mort de Floride<sup>10</sup>, ils étaient 4 au Texas<sup>11</sup>.

L'allongement de la durée de détention tient principalement aux différentes procédures d'appel et aux difficultés d'approvisionnement en produits destinés aux injections létales<sup>12</sup>. Un des objectifs des mouvements de soutien aux condamnés à mort est de maintenir ces garanties de recours contre la condamnation et le mode d'exécution, tout en pointant l'inhumanité d'une détention longue face au « syndrome du couloir de la mort », cet état d'incertitude et d'angoisse constantes dans la perspective de l'exécution. Ce constat a déjà été établi par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), la Cour interaméricaine des droits de l'homme\* (CoIDH) et le Comité de l'ONU contre la torture (CAT)<sup>13</sup>. Jusqu'à présent, la Cour suprême des États-Unis a cependant refusé de statuer sur le sujet.

## SOUFFRANCES AGGRAVÉES

Dans ces conditions, une majorité de condamnés à mort développent des troubles physiques (diabète, hypertension artérielle, asthme) et psychologiques chroniques (dépression, intentions suicidaires, automutilations, maladies mentales, etc.). Après onze ans dans le couloir de la mort du Nevada et deux reports d'exécution, Scott Dozier s'est

pendu en janvier 2019, peu après avoir expliqué : « La vie en prison n'est pas une vie. C'est juste de la survie. Si les gens disent qu'ils vont me tuer, qu'on en finisse<sup>14</sup>. »

Certaines catégories de détenus doivent faire l'objet d'une attention accrue. Le fait de ne pas adapter les conditions de détention à leur état est déterminant dans la qualification de PTCID ou torture. Selon les normes internationales, l'isolement cellulaire est notamment à proscrire pour « les détenus souffrant d'une incapacité mentale ou physique lorsqu'il pourrait aggraver leur état [...] [et] à l'égard des femmes<sup>15</sup> ».

90 % des 23 condamnés exécutés en 2017 présentaient des preuves significatives de maladie mentale, de déficience intellectuelle, de lésion cérébrale, de traumatisme sévère<sup>16</sup>. En 2015, les estimations montraient qu'environ 10 % des condamnés étaient des vétérans de guerre souffrant pour une majorité d'entre eux du syndrome de stress post-traumatique (PTSD)<sup>17</sup>. Cependant, la plupart de ces condamnés sont, comme les autres, soumis à l'isolement cellulaire prolongé, voire total lors de crises qui les font passer à des niveaux disciplinaires plus restrictifs. Dans nombre de cas, la mesure est assortie de l'administration massive et systématique de psychotropes, tenant lieu de camisole chimique<sup>18</sup>.

La situation est également préoccupante pour le nombre croissant de condamnés à mort âgés, du fait de la détention longue principalement. En 2016, les plus de 60 ans représentaient 16,31 %, contre 1,31 % vingt ans plus tôt<sup>19</sup>. Sachant que les conditions de détention dans les couloirs de la mort accélèrent le processus de vieillissement et de dégradation de la santé physique et mentale, beaucoup de ces condamnés finissent avec des pathologies graves et très invalidantes. Bien qu'ils ne puissent plus rationnellement constituer le moindre danger, ils demeurent soumis aux mêmes restrictions extrêmes, sans cellules adaptées, dans l'attente d'une exécution que leur état de santé pourrait rendre plus douloureuse encore. Alva Campbell, condamné du couloir de la mort de l'Ohio, 69 ans, souffrait d'une très grave insuffisance pulmonaire, ne pouvait se déplacer sans déambulateur et disposait d'une poche de colostomie. Néanmoins, le 15 novembre 2017, pendant deux heures, on a tenté de piquer ses bras et ses jambes pour poser le cathéter veineux destiné à son injection létale. Sans succès. Une autre date d'exécution a été programmée en juin 2019. C'est dans ce contexte qu'il a dû retourner à ses conditions de détention habituelles. Il est finalement mort dans sa cellule en mars 2018.

Le sort des femmes condamnées à mort (moins de 2 %) semble désintéresser tout autant. Les couloirs de la mort ont été principalement conçus pour une population masculine. Les besoins et vulnérabilités spécifiques de ces femmes ne sont donc guère pris en compte, notamment les fréquentes maladies mentales et traumatismes dus aux violences subies avant leur détention<sup>20</sup>. Alors que les « Règles de Bangkok » fixant les normes minimales pour les détenues rappellent qu'il convient de « tenir compte [...] des effets particulièrement négatifs que des mesures de haute sécurité et des niveaux renforcés d'isolement peuvent avoir sur elles<sup>21</sup> », aux États-Unis elles sont le plus souvent maintenues à l'isolement cellulaire prolongé. En mars 2021, dans neuf États, une seule femme se trouvait dans le couloir de la mort, ce qui accroît encore leur isolement<sup>22</sup>.

## VERS PLUS DE RESPECT DES DROITS HUMAINS ?

Dans les années 2010, un nombre croissant de violations liées à l'application de la peine de mort ont commencé à occuper le devant de la scène médiatique aux États-Unis : exécutions ratées, discriminations raciales, analyses ADN contestables, procureurs malhonnêtes, etc. L'indignité des conditions de détention pose de plus en plus question également et des condamnés à mort dans différents États ont entrepris d'en questionner la constitutionnalité. À la suite de décisions de justice, voire les anticipant, des États ont entrepris un assouplissement des conditions de détention dans leurs couloirs de la mort.

En décembre 2017, l'Arizona a décrété la fin de l'isolement cellulaire prolongé et indéterminé<sup>23</sup>. En mai 2019, une décision de justice a confirmé que l'isolement vingt-trois heures sur vingt-quatre qui avait cours dans le couloir de la mort de Virginie constituait une peine cruelle et inhabituelle en violation du 8<sup>e</sup> amendement de la Constitution américaine<sup>24</sup>. En juillet 2019, la Caroline du Sud a transféré ses 38 condamnés à mort dans une autre prison où il n'est plus question d'isolement vingt-trois heures sur vingt-quatre, dans des cellules sans fenêtres<sup>25</sup>. En septembre 2019, l'Oklahoma a communiqué sur une nouvelle unité permettant d'en finir avec l'isolement systématique dans des cellules souterraines et de donner accès à des visites de contact<sup>26</sup>. En avril 2020, la Pennsylvanie a mis fin à sa politique d'isolement cellulaire prolongé de vingt-deux heures sur vingt-quatre. Un nouveau règlement prévoit un minimum hebdomadaire de quarante-deux heures hors des cellules, quinze minutes de téléphone par jour, des visites de contact, des douches quotidiennes, l'accès au travail et aux programmes éducatifs, des célébrations religieuses en groupe, la fin des fouilles corporelles à chaque sortie de cellule et l'extinction des lumières la nuit<sup>27</sup>. En février 2020, l'administration pénitentiaire de Californie a lancé un programme pilote sur deux ans visant à sortir des condamnés du couloir de la mort de San Quentin vers d'autres prisons leur donnant accès à différents programmes de réadaptation et au travail (70 % de leur salaire devant servir à la réparation des dommages causés à la famille des victimes<sup>28</sup>). En mai 2020, l'Oregon, à son tour, a annoncé la fin de l'isolement automatique des condamnés à mort et un traitement similaire au reste de la population carcérale<sup>29</sup>.

La prise de conscience dépasse le seul système de justice : en décembre 2020, l'Institut américain des architectes (AIA) a modifié son code de déontologie afin d'interdire à ses membres de concevoir des espaces destinés à l'isolement cellulaire prolongé et les a invités au contraire à œuvrer dans le sens d'un plus grand respect des détenus<sup>30</sup>.

Cependant, la gestion de la pandémie de Covid-19 dans les prisons depuis mars 2020 a montré la propension toujours grande à ne pas faire du sort des détenus, a fortiori des condamnés à mort, une priorité. En décembre 2020, un détenu sur cinq aux États-Unis avait été testé positif au Covid-19, soit un taux quatre fois supérieur à celui de la population générale. Les soins inexistantes ou très tardifs ont entraîné des formes graves et des décès bien au-delà des taux nationaux<sup>31</sup>. Ainsi, en décembre 2020, on recensait 17 condamnés à mort décédés de la Covid-19 dans quatre États et des flambées épidémiques dans au moins six autres États ainsi que dans le couloir de la mort fédéral de Terre-Haute dans l'Indiana, en lien avec la reprise des exécutions entre juillet 2020

et janvier 2021<sup>32</sup>. Le 10 mars 2021, un sénateur de Floride s'alarmait qu'aucun détenu de plus de 65 ans n'ait été encore vacciné dans l'État<sup>33</sup>. Au Texas, les condamnés à mort auront connu une année de *lockdown* quasi permanent et reçu strictement aucune visite. Nombre de condamnés à mort parrainés par l'ACAT-France dans le cadre de son programme de correspondance rapportent une dégradation de leurs conditions de détention : absence de masques, de gel désinfectant, de douches, de distribution du courrier.

Comme l'a rappelé David Fathi, directeur du Projet national pénitentiaire de l'ONG ACLU (Union américaine pour les libertés civiles) : « Il ne fait aucun doute que cette pandémie changera la société de façon fondamentale. La question est de savoir si elle deviendra une société plus compatissante, une société avec un plus grand sentiment de solidarité sociale, ou [...] une société plus punitive et craintive. Savoir laquelle de ces deux voies nous prendrons dépend vraiment de tous et de chacun<sup>34</sup>. »

1. Office des Nations unies contre la drogue et le crime, *Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus*, [www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/GA-RESOLUTION/F-book.pdf](http://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/GA-RESOLUTION/F-book.pdf)

2. Règles 43 à 45, Op. cit.

3. Gabriella Robles, « Condemned to Death — And Solitary Confinement », The Marshall Project, 23 juillet 2017, [www.themarshallproject.org/2017/07/23/condemned-to-death-and-solitary-confinement](http://www.themarshallproject.org/2017/07/23/condemned-to-death-and-solitary-confinement)

4 « Kansas Death-Row Prisoners File Suit Challenging Conditions of Confinement », Death Penalty Information Center, 16 novembre 2020, <https://deathpenaltyinfo.org/news/kansas-death-row-prisoners-file-suit-challenging-conditions-of-confinement>

5. Rapport de l'Assemblée générale des Nations unies, *Usage de la force hors détention et interdiction de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, 20 juillet 2017, CAT/C/USA/CO/3-5, § 22 p.11, <https://undocs.org/fr/CAT/C/USA/CO/3-5>

6. ACAT-France, « Vivre en attendant la mort, Les conditions de détention dans les couloirs de la mort aux États-Unis », [https://acatfrance.fr/public/depliant-cond\\_det-bd.pdf](https://acatfrance.fr/public/depliant-cond_det-bd.pdf)

7. Règles 42 et 58, Op. cit. *Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus*

8. « Time on death row », Death Penalty Information Center, <https://deathpenaltyinfo.org/death-row/death-row-time-on-death-row>

9. Death Penalty Information Center, « Facts about the Death Penalty », 24 mars 2021, <https://documents.deathpenaltyinfo.org/pdf/FactSheet.pdf>

10. « Corrections Offender Network », Florida Department of Corrections, [www.dc.state.fl.us/OffenderSearch/deathrowroster.aspx](http://www.dc.state.fl.us/OffenderSearch/deathrowroster.aspx)

11. « Death Row Information », Texas Department of Criminal Justice, [www.tdcj.texas.gov/death\\_row/dr\\_offenders\\_on\\_dr.html](http://www.tdcj.texas.gov/death_row/dr_offenders_on_dr.html)

12. « L'Injection létale au cœur d'une polémique », ACAT-France, 5 janvier 2015, [www.acatfrance.fr/actualite/linjection-letale\\_au\\_coeur\\_dune\\_polemique](http://www.acatfrance.fr/actualite/linjection-letale_au_coeur_dune_polemique)

13. UNCAT, Observations finales – Zambie, 26 mai 2008, [https://tbinternet.ohchr.org/\\_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT%2fC%2fZMB%2fCO%2f2&Lang=fr](https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CAT%2fC%2fZMB%2fCO%2f2&Lang=fr) : « 19. Le Comité se dit préoccupé par les conditions de détention dans le quartier des condamnés à mort, qui sont susceptibles de constituer un traitement cruel, inhumain ou dégradant, en particulier du fait de [...] la durée excessive de la détention en attente d'exécution (art. 16). »

14. Chris Kitching, « Death row prisoner found hanged in jail cell after execution postponed twice », *Mirror*, 6 janvier 2019, [www.mirror.co.uk/news/us-news/death-row-prisoner-found-hanged-13821423](http://www.mirror.co.uk/news/us-news/death-row-prisoner-found-hanged-13821423)

15. Règle 45, Op. cit. *Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus*

16. « DPIC 2017 Year End Report: Death Sentences, Executions At Near-Historic Lows », Death Penalty Information Center, 14 décembre 2017, <https://deathpenaltyinfo.org/news/dpic-2017-year-end-report-death-sentences-executions-at-near-historic-lows>

17. Richard C. Dieter, *Battle Scars: Military Veterans and the Death Penalty*, Death Penalty Information Center, <https://cdn2.assets-servd.host/alike-kingfisher/production/documents/pdf/BattleScars.f1560295684.pdf>

18. Matthew Clarke, « Report Finds Texas Death Row Conditions Violate Basic Human Rights », Prison Legal News, 6 mars 2018, [www.prisonlegalnews.org/news/2018/mar/6/report-finds-texas-death-row-conditions-violate-basic-human-rights/](http://www.prisonlegalnews.org/news/2018/mar/6/report-finds-texas-death-row-conditions-violate-basic-human-rights/)

19. « The Aging of the Death Row Population » <https://deathpenaltyinfo.org/death-row/death-row-time-on-death-row>
20. « Prison conditions for women facing the death penalty: A factsheet », Penal Reform, International, <https://www.penalreform.org/resource/prison-conditions-for-women-facing-the-death-penalty/>
21. « Règles de Bangkok – Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes et commentaires », UNODC, Office des Nations unies contre la drogue et le crime, [www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/BKKrules/UNODC\\_Bangkok\\_Rules\\_FRE\\_web.pdf](http://www.unodc.org/documents/justice-and-prison-reform/BKKrules/UNODC_Bangkok_Rules_FRE_web.pdf) Règle 41
22. « Women », Death Penalty Information Center, <https://deathpenaltyinfo.org/death-row/women>
23. « Arizona Ends Death-Row Solitary Confinement, Sees Reduced Prisoner Anxiety, Lowered Costs, and Increased Safety », Death Penalty Information Center, <https://deathpenaltyinfo.org/news/arizona-ends-death-row-solitary-confinement-sees-reduced-prisoner-anxiety-lowered-costs-and-increased-safety>
24. « Virginia Death-Row Prisoners Win “Landmark” Prison Conditions Lawsuit », Death Penalty Information Center, <https://deathpenaltyinfo.org/news/virginia-death-row-prisoners-win-landmark-prison-conditions-lawsuit>
- Depuis la peine de mort a été abolie, en février 2021.
25. « Facing Prison-Conditions Court Challenge, South Carolina Moves Its Death Row to a New Facility », Death Penalty Information Center, 16 juillet 2019, <https://deathpenaltyinfo.org/news/facing-prison-conditions-court-challenge-south-carolina-moves-its-death-row-to-a-new-facility>
26. « Oklahoma Agrees to Move Death-Row Prisoners Out of Underground Solitary Confinement », Death Penalty Information Center, 18 octobre 2019, <https://deathpenaltyinfo.org/news/oklahoma-agrees-to-move-death-row-prisoners-out-of-underground-solitary-confinement>
27. « Federal Court Approves Settlement of Pennsylvania Death-Row Conditions Lawsuit », Death Penalty Information Center, 16 avril 2020, <https://deathpenaltyinfo.org/news/federal-court-approves-settlement-of-pennsylvania-death-row-conditions-lawsuit>
28. « California Announces Pilot Program to Move Some Death-Row Prisoners Out of San Quentin », Death Penalty Information Center, 19 février 2020, <https://deathpenaltyinfo.org/news/california-announces-pilot-program-to-move-some-death-row-prisoners-out-of-san-quentin>
29. « Oregon Closes Death Row, Joins National Trend Away from Automatic Solitary Confinement », Death Penalty Information Center, 19 mai 2020, <https://deathpenaltyinfo.org/news/oregon-closes-death-row-joins-national-trend-away-from-automatic-solitary-confinement>
30. « National Architects' Association Amends Ethics Rules to Prohibit Design of Execution Chambers », Death Penalty Information Center, 29 décembre 2020, <https://deathpenaltyinfo.org/news/national-architects-association-amends-ethics-rules-to-prohibit-design-of-execution-chambers>
31. Beth Schwartzapfel, Katie Park et Andrew Demillo, « Compared to 1 in 20 in the general population, 1 in 5 prisoners in the US has Covid-19 », The Marshall Project, [www.themarshallproject.org/2020/12/18/1-in-5-prisoners-in-the-u-s-has-had-covid-19](http://www.themarshallproject.org/2020/12/18/1-in-5-prisoners-in-the-u-s-has-had-covid-19)
32. « The Death Penalty in 2020: Year End Report », Death Penalty Information Center, <https://deathpenaltyinfo.org/facts-and-research/dpic-reports/dpic-year-end-reports/the-death-penalty-in-2020-year-end-report>. « Romell Broom, Who Survived Botched Execution, Dies of COVID-19 on Ohio Death Row », Death Penalty Information Center, 30 décembre 2020, <https://deathpenaltyinfo.org/news/romell-broom-who-survived-botched-execution-dies-of-covid-19-on-ohio-death-row>. Anne Boucher, « Nouvelle Instrumentalisation politique de la peine capitale », *Humains* n° 18, ACAT-France, [www.acatfrance.fr/public/h18-2-decoder\\_artpdm\\_usa-dp.pdf](http://www.acatfrance.fr/public/h18-2-decoder_artpdm_usa-dp.pdf)
33. Compte Twitter de Jason Pizzo, <https://twitter.com/senpizzo/status/1369468758562078732?s=20>
34. « New Podcast: ACLU National Prison Project Director David Fathi Discusses Death-Row Conditions, the Move Away from Solitary Confinement, and COVID-19 in U.S. Prisons », Death Penalty Information Center, 20 juillet 2020, <https://deathpenaltyinfo.org/news/new-podcast-aclu-national-prison-project-director-david-fathi-discusses-death-row-conditions-the-move-away-from-solitary-confinement-and-covid-19-in-u-s-prisons>